

## Code du travail, services publics, école... **Macron prépare de nouveaux reculs. Sans attendre, préparons la riposte !**

Si l'échec de Le Pen dans la course à la présidence est une bonne nouvelle, l'élection de Macron ne peut en être une. La nomination d'Edouard Philippe, fidèle lieutenant d'Alain Juppé, comme premier ministre, et la composition du gouvernement, dont les postes-clés reviennent à des transfuges de la droite (Economie, Comptes publics) ou à d'anciens dirigeants de grandes entreprises ou négociateurs du Medef (Travail) confirment la préparation d'une politique brutale contre le monde du travail et les services publics.

Le gouvernement entend en effet poursuivre la démolition du Code du travail en légiférant par ordonnances dès cet été. Il veut ainsi faciliter les licenciements, plafonner les indemnités prud'homales, augmenter la flexibilité et la précarité, en finir avec les 35 heures, s'attaquer une nouvelle fois aux retraites, supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, rétablir la journée de carence, et faire 60 milliards d'économies sur les services publics, la santé et les indemnités aux chômeurs...

**Une déclaration de guerre en bonne et due forme que le mouvement syndical doit prendre comme telle en refusant le piège du prétendu « dialogue social » dans le cadre duquel il s'agirait – au mieux – de « négocier » l'ampleur des reculs.**

**L'enjeu est – au contraire – de préparer la riposte aux mauvais coups qui s'annoncent. Une défaite marquerait un désastre social qui viendrait nourrir un peu plus le terreau sur lequel le Front National prospère.**

A l'approche des législatives, la question n'est pas de savoir si Macron aura une majorité ou pas à l'Assemblée nationale pour mettre en oeuvre sa politique. Il fait peu de doute qu'il aura le soutien de la gauche libérale et d'une bonne partie de la droite – au-delà des gesticulations politiciennes de rigueur – dans une totale continuité avec les équipes précédentes sur la plupart des dossiers.

Preuve en est la nomination de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Education. Un ministre « nouveau », mais qui avait déjà eu l'occasion de sévir comme Recteur de Guyane en 2004 puis de Créteil en 2007 avant de devenir de 2009 à 2012 directeur général de l'enseignement scolaire, véritable ministre-bis sous Chatel et de Robien pour mettre en musique la politique éducative d'un certain... Sarkozy. Enfin, il est nommé à la tête de l'ESSEC, grande école de commerce privée, qui enseigne aux futurs patrons les valeurs du libéralisme.

Une carrière, un parcours, qui devraient lever tous les doutes quant aux orientations qui seront mises en oeuvre.

# L'éducation sous Macron : la même chose, en pire !

## **De la maternelle à l'Université, autonomie renforcée à tous les étages !**

L'éclatement du cadre national à tous les niveaux (rythmes scolaires, réforme du collège, renforcement du caractère local du baccalauréat, recrutement des enseignants par le chef d'établissement en éducation prioritaire...) revient à laisser les établissements se débrouiller avec leur budget et leurs problèmes. Le désengagement de l'Etat permet de renvoyer à d'autres la responsabilité des « dysfonctionnements » du système. Tout est affaire de choix locaux, de décisions qui feront l'objet de « diagnostics réguliers. » Ainsi, les collèges et lycées subiront un audit tous les trois ans. Tout sera passé au peigne fin : résultats des élèves, projets pédagogiques mis en place, « ressenti » des uns et des autres, état des locaux... Cet audit sera rendu public, histoire de renforcer la concurrence entre établissements.

« **Démerdez-vous** » d'un côté, « **Rendez des comptes** » de l'autre !

### **Rythmes scolaires : « A vous de voir ! »**

Plus de cadrage national. Un décret donnera aux maires la possibilité de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Semaine de 4 jours ou 4,5 jours, cela dépendra de chaque municipalité. Les communes ont le soin d'organiser le temps périscolaire « sans contrainte. »

### **Collège : réforme maintenue et aggravée**

La réforme des collèges en tant que telle n'est pas remise en cause malgré la possibilité d'aménagements laissés à l'initiative des établissements : restauration sous la dénomination d'« enseignements facultatifs », des bilangues et des classes euros, attribution d'horaires plus conséquents en langues anciennes et en langues vivantes régionales en 4ème et 3ème, remplacement des EPI (dont les 8 thématiques sont supprimées) par l'AP. Une bonne nouvelle ? Pas vraiment ! Sous couvert d'autonomie, le cadre national est encore plus malmené, et les équipes seront, une nouvelle fois, en concurrence les unes avec les autres.

### **Lycée : AP... ou pas**

Comme pour le collège, la réforme Chatel de 2010 est maintenue. Côté lycée, plusieurs déclarations pendant la campagne laissent penser que des aménagements similaires seront possibles pour l'AP, voire les enseignements d'exploration et qu'un lycée à la carte (où les élèves choisiraient leurs enseignements) serait en préparation.

### **Apprentissage : le tri social au service du patronat local**

En matière de formation professionnelle, Macron reprend comme seule réponse à l'échec scolaire et au chômage des jeunes les recettes qui ont fait la preuve de leur échec : retour au pré-apprentissage en fin de collège (le tri social n'attend pas !), développement de l'alternance dans tous les lycées professionnels...

### **Evaluation permanente, individualisation**

Chaque année, de la grande section de maternelle jusqu'en 3ème, chaque élève subira une évaluation nationale. Un retour et une extension du dispositif en vigueur en CE1 et CM2 de 2009 à 2012 sous la houlette d'un certain... Blanquer.

Le Haut Conseil de l'Education (HCE) avait dénoncé le manque de sérieux de ces évaluations. Par ailleurs, elles devaient surtout permettre aux dires de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) d'évaluer les enseignants en fonction des résultats de leurs élèves...

### **CP/CE1 en REP : 12 élèves par classe, combien ailleurs ?**

La limitation des effectifs de CP et CE1 en REP et REP+ à 12 élèves, dès la rentrée prochaine, se fait par redéploiement des moyens, donc au prix de la hausse des effectifs par classe partout ailleurs et de la mise à mal du dispositif « Plus de maîtres que de classes. »

Quant au problème de locaux prévisible dans les communes qui n'ont pas les moyens ou le temps de les aménager, deux enseignants feront cours dans la même salle !

### **Baccalauréat : moins d'épreuves, plus d'inégalités**

La limitation à quatre matières du nombre d'épreuves terminales anonymes s'accompagnera d'un renforcement du caractère local du baccalauréat, le reste des évaluations se déroulant dans le cadre du CCF, aggravant encore les inégalités actuelles entre établissements. Enfin, avec l'introduction de « prérequis » définis par les universités le baccalauréat ne garantirait plus l'accès à l'enseignement supérieur.

<http://www.ecoleemancipee.org>